

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

		1	2	3	4	5
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013231743	JP525021CH16	FR0013241130	FR0013245297	FR0013245289
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	69 600 000,00	300 000,00	500 000,00	250 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	EUR	SEK	SEK
10	Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	18/01/2017	27/01/2017	09/03/2017	21/03/2017	21/03/2017
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	18/01/2023	27/01/2022	09/03/2022	21/03/2022	21/03/2022
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,125%	0,640%	Euribor 3m +105 bps	1,625%	Stibor 3m + 125 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée	Dettes senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).					
35		Dettes senior préférée	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	6	7	8	9
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013245610	FR0013246493	FR0013241130	US05583JAA07 / US05584KAA60
3 Droit régissant l'instrument	français	français	français	Etat de New York
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée			
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	10 000 000,00	1 000 000,00	400 000,00	1 000 000,00
9a. Devise	JPY	DKK	EUR	USD
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti			
11 Date initiale d'émission	30/03/2017	28/03/2017	07/04/2017	22/05/2017
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	30/03/2032	28/03/2022	09/03/2022	22/05/2022
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>				
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon variable	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,135%	Cibor 3m + 85 bps	Euribor 3m + 105 bps	3,000%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dettes senior non préférée			
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée	Dettes senior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	10	11	12	13
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAB89 / US05584KAB44	FR0013262920	JP525021AH75	US05583JAC62 / US05584KAC27
3 Droit régissant l'instrument	Etat de New York	français	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	500 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00	1 250 000,00
9a. Devise	USD	JPY	JPY	USD
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	22/05/2017	23/06/2017	26/07/2017	23/10/2017
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	22/05/2022	23/06/2022	26/07/2022	23/10/2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>				
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	Libor USD 3m + 122 bps	0,455%	0,463%	3,500%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	14	15	16	17	18
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013309317	JP525021CJ14	JP525021FJ11	JP525021DJ13	FR0013312493
3 Droit régissant l'instrument	français	japonais	japonais	japonais	français
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	300 000,00	38 400 000,00	23 700 000,00	1 100 000,00	1 000 000,00
9a. Devise	EUR	JPY	JPY	JPY	EUR
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	11/01/2018	25/01/2018	25/01/2018	25/01/2018	31/01/2018
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	11/01/2023	25/01/2023	25/01/2028	25/01/2033	31/01/2024
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	Euribor 3m + 50 bps	0,385%	0,734%	0,917%	0,875%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

## Principales caractéristiques des dettes senior non préférées

## Informations quantitatives/qualitatives :

	19	20	21	22	23
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013312501	FR0013323672	FR0013323664	FR0013328465	AU3CB0252625
3 Droit régissant l'instrument	français	français	français	français	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)					clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement				
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée				
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	750 000,00	750 000,00	70 000,00	330 000,00
9a. Devise	EUR	EUR	EUR	EUR	AUD
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti				
11 Date initiale d'émission	31/01/2018	23/03/2018	23/03/2018	16/04/2018	26/04/2018
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	31/01/2028	23/03/2023	23/03/2026	16/10/2031	26/04/2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable				
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable				
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable				
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,625%	Euribor 3m + 50 bps	1,375%	2,000%	4,500%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet				
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet				
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet				
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet				
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet				
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet				
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet				
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet				
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet				
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet				
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet				
34a. Type de subordination	Dettes senior non préférée				
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dettes senior préférée				
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet				
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet				

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	24	25	26	27	28
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013323672	FR0013332616	JP525021DJ70	JP525021EJ79	JP525021CJ71
3 Droit régissant l'instrument	français	français	japonais	japonais	japonais
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	200 000,00	420 000,00	66 100 000,00	40 000 000,00	10 900 000,00
9a. Devise	EUR	CNH	JPY	JPY	JPY
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	03/05/2018	11/05/2018	12/07/2018	12/07/2018	12/07/2018
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	23/03/2023	11/05/2023	12/07/2023	12/07/2028	12/07/2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	Euribor 3m + 50 bps	4,950%	0,645%	0,989%	0,989%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	29	30	31
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAF93 / US05584KAF57	US05583JAD46 / US05584KAD00	US05583JAE29 / US05584KAE82
3 Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	500 000,00	750 000,00
9a. Devise	USD	USD	USD
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	12/09/2018	12/09/2018	12/09/2018
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	12/09/2023	12/09/2023	12/09/2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,000%	Libor USD 3m + 124 bps	4,625%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>36</b>
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013368115	FR0013368123	US05584KAE82	FR0013375623	JP525021EK19
3 Droit régissant l'instrument	français	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	japonais
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	13 000,00	50 000,00	100 000,00	3 000 000,00	50 000 000,00
9a. Devise	EUR	EUR	USD	JPY	JPY
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	28/09/2018	28/09/2018	05/10/2018	30/10/2018	25/01/2019
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	28/09/2029	27/09/2030	12/09/2028	30/10/2028	25/01/2024
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,116%	2,200%	4,625%	1,010%	1,258%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	37	38	39	40	41
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021CK11	JP525021DK10	FR0013398971	FR0013412343	FR0013426921
3 Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	français	français	français
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	66 200 000,00	25 000 000,00	10 000 000,00	1 000 000,00	36 000 000,00
9a. Devise	JPY	JPY	JPY	EUR	JPY
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	25/01/2019	25/01/2019	30/01/2019	01/04/2019	24/06/2019
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	25/01/2024	25/01/2029	30/01/2034	01/04/2025	24/06/2024
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,258%	1,499%	1,723%	1,000%	0,562%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées	Dettes senior préférées
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	42	43	44	45	46
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013426939	FR0013426954	FR0013429073	FR0013412343	FR0013455540
3 Droit régissant l'instrument	français	français	français	français	français
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)					
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement				
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée				
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	4 500 000,00	15 100 000,00	1 250 000,00	50 000,00	1 000 000,00
9a. Devise	JPY	JPY	EUR	EUR	EUR
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti				
11 Date initiale d'émission	24/06/2019	24/06/2019	26/06/2019	09/09/2019	24/10/2019
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	24/06/2026	22/06/2029	26/09/2024	01/04/2025	24/02/2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable				
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable				
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable				
<i>Coupon ou dividende</i>					
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe				
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,634%	0,794%	0,625%	1,000%	0,500%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet				
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet				
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet				
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet				
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet				
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet				
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet				
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet				
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet				
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet				
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet				
34a. Type de subordination	Dette sénior non préférée				
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée				
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet				
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet				

**Principales caractéristiques des dettes senior non préférées**

	47	48	49
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021CKC7	JP525021DKC5	US05583JAG76 / US05584KAG31
3 Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	New York State (United States)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	46 500 000,00	7 100 000,00	1 250 000,00
9a. Devise	JPY	JPY	USD
10 Rubrique comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	12/12/2019	12/12/2019	01/14/2020
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	12/12/2024	12/12/2029	01/14/2025
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	Non applicable	Non applicable	Non applicable
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	Non applicable	Non applicable	Non applicable
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,499%	0,683%	2,375%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35 Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet